

TOP DÉPARTEMENTAL DE DÉTECTION 2018-2019
(Compétition de l'après midi)

Article 1 – Catégories

Cette compétition est réservée aux joueurs(ses) possédant une licence traditionnelle ou promotionnelle dans les catégories suivantes :

- Benjamins et benjamines 2 nés(es) en 2008,
- Benjamins et benjamines 1 nés(es) en 2009,
- Poussins et poussines nés(es) en 2010,
- Poussins et poussines nés(es) en 2011,
- Poussins et poussines nés(es) en 2012 et plus.

Article 2 – Arbitrage

- Cette compétition est arbitrée par les joueurs.
- Votre absence lors d'un arbitrage pourra entraîner votre forfait pour l'épreuve sportive.
- Les appels seront effectués par le Juge Arbitre
- La compétition se déroulera avec des balles plastiques non fournies par l'organisation.

Article 3 – Tenue

- Les joueurs(ses) doivent revêtir une tenue sportive adaptée à ce type de compétition (maillots, shorts, jupettes...).

Article 4 – Capitanat

- La capitanat n'est pas autorisée.

Article 5 – Qualification

- Au prorata du nombre d'engagés par département.

Article 6 – Organisation sportive

- En fonction du nombre d'inscrits, le Juge Arbitre décidera de la meilleure formule (poules de 3, 4 ou 6 et tableau à élimination directe avec classement intégral).

Article 7 – Récompenses

- Les 3 premiers de chaque tableau seront récompensés.
- Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition et nous vous demandons de rester jusqu'à la fin de cette épreuve.

Article 8 – Finalités

- Qualification pour le Top régional de détection.
- Qualification pour les stages départementaux et les C.P.S.

Les choix du Comité de Sélection seront attribués en tenant compte des directives nationales (profil, résultats aux compétitions, évaluations en stages, ...).